

Échanges d'élèves et de professeurs dans le cadre de la coopération transfrontalière

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 17 NOVEMBRE 2000

Le Conseil Rhénan, lors de sa réunion plénière du 17 novembre 2000, et sur proposition de la Commission "Culture - jeunesse – formation" :

1. se prononce en faveur d'un renforcement des échanges d'élèves et de professeurs dans le cadre de la coopération transfrontalière dans la région du Rhin Supérieur ;
2. s'attend dans ce contexte, en particulier à : une amélioration des compétences linguistiques des professeurs et des élèves dans la langue du voisin respectif ; une coopération transfrontalière renforcée des établissements scolaires ; une meilleure compréhension du système scolaire et de la situation de la formation professionnelle dans les régions voisines ;
3. plaide pour le développement et la réalisation de programmes d'échanges destinés aux professeurs et aux élèves de la région du Rhin Supérieur ;
4. se prononce en faveur de l'utilisation des moyens de financement mis à disposition par le programme INTERREG II ;
5. invite les pouvoirs exécutifs à demander, après l'expiration de l'actuel programme INTERREG, en 2001, un nouveau projet INTERREGen vue de la mise en œuvre de programmes d'échanges de professeurs et d'élèves dans la région du Rhin Supérieur. Outre le financement de ces échanges, celui-ci inclurait également les volets "coordination" et "information".